

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2010

Le sept juin deux mil dix à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Mme DAVID Delphine, Maire élue**

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Date d'envoi de la convocation : 28 mai 2010

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames GANDIN (à partir de 20 H 45) – LAPLANCHE – VALBERT -
Messieurs DENEUVE – GAUDRE – LANGEVIN - MORAND – PERON -

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames CREPIN – FAUCHOUX – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX -
Messieurs BERREE – GUINOISEAU – JEUDY – LEGROS – PETTIER – TALARMAIN -

PROCURATIONS :

Mme DENIS a donné procuration à Mme HERISSON -
Mme LE DUOT à Mme LAPLANCHE -
Mme LE PALMEC à Mme VALBERT -
Mme NAGEOTTE à Mme CREPIN -
Mme PRUDOR à M. DENEUVE -
Mme RONDEAU à Mme DAVID -
M. MARTIN à M. LANGEVIN -
M. THIRION à M. TALARMAIN

SECRETARE : Madame Marcelle LE GUELLEC -

En introduction, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Gérard Guernalec par lettre reçue en Mairie le 1^{er} Juin 2010. Le Conseil Municipal de ce jour statuera donc à 28 membres et non 29.

Madame le Maire indique que l'ordre du jour du Conseil Municipal est modifié et que la décision modificative est reportée à la séance du 28 juin 2010.

Madame Rouaux liste l'ensemble des questions qu'elle souhaite aborder :

- point sur les travaux en cours : cour de la Mairie, salle du Conseil, Eglise, chapelle Saint-Joseph, Tribunal ;
- point sur la convention mise à disposition du personnel avec la bibliothèque ;
- bilan grippe H1N1 (coût pour la Commune) ;
- CCAS : bilan annuel de l'action sociale ;
- Sécurité de la Ville : ponts dangereux signalés (pavés disjoints rue Saint-Nicolas », jardinière en béton installée sur la chaussée boulevard Villebois Mareuil à proximité des coussins berlinois) ;

- Courrier du 10 mai 2010 déposé en Mairie, resté sans réponse et ayant pour objet la prise en charge des frais de transports des élus à l'occasion du voyage en Allemagne ;
- Certains comptes rendu de commissions ne sont pas adressés ;

Madame le maire apporte les réponses suivantes :

- S'agissant du tribunal, le comité consultatif de Mr Langevin est chargé de ce dossier donc un bilan sera présenté lorsque l'étude sera aboutie.
- La convention de mise à disposition du personnel de la bibliothèque sera présentée à la séance du 28 juin prochain.
- Le bilan grippe H1N1, un état détaillé sera transmis à l'ensemble des conseillers par mails.
- Le bilan annuel de l'action sociale : aucun bilan n'a été présenté au cours du mandat précédent ; néanmoins le CCAS mène depuis plusieurs mois un travail important. Une présentation pourra être effectuée en septembre ou octobre 2010.
- Pour les points techniques de voirie, les éléments peuvent être sollicités auprès du DST ;
- Concernant le courrier, une réponse circonstanciée sera apportée lors de la séance du 28 juin.

Madame le Maire informe également qu'un point sur la réforme territoriale et sur Rennes Métropole sera étudié le 28 juin 2010.

Monsieur Deneuve indique que les travaux d'aménagement de la cour sont prévus dans le budget 2010 et une présentation sera faite en septembre/octobre 2010.

S'agissant de l'église, comme indiqué lors d'un précédent Conseil Municipal, un retard de trois semaines est prévu pour la réfection de la toiture.

Pour la Chapelle Saint-Joseph, l'électricité a été refaite, la porte étant d'origine, sa réfection n'est pas aisée, elle sera donc juste renforcée.

I – ADMINISTRATION GENERALE

I-1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 AVRIL 2010

Après avoir pris connaissance du compte rendu et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 26 avril 2010

APPROUVE ledit compte rendu sous réserve de la modification demandée par madame Le Guellec page 15 :

« Madame Rouaux demande si le voyage est officiel »

« Madame le Maire précise que oui »

« Madame Rouaux informe qu'il y a toujours eu une participation de la Ville de Montfort-Sur-Meu pour les élus n'ayant pas d'indemnités ».

« Madame le Maire lui répond qu'il a été budgétisé au budget primitif le financement pour 4 élus à savoir 3 de la majorité et un élu de l'opposition »

« Madame Le Guellec demande les raisons de cette décision »

« Madame le Maire indique qu'il s'agit de limiter les dépenses ». « Madame Le Guellec regrette le manque de participation des élus au voyage »

« Madame le Maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas de limiter le nombre des élus pouvant participer aux voyages mais le financement de ce voyage par des fonds publics ».

II - URBANISME

II -1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 7, PLACE DU TRIBUNAL

Monsieur Deneuve indique qu'une **Déclaration d'Intention d'Aliéner un Bien** a été reçue en Mairie le 11 mai 2010.

SECTION ET N°	ZONE	ADRESSE	CONTENANCE
AT n° 83	UC	7, place du Tribunal	93 m ²

Monsieur Legros demande confirmation que dans le Plan Local d'Urbanisme, il sera possible de maintenir la destination d'un commerce.

Monsieur Deneuve répond par l'affirmative.

Monsieur Deneuve propose conformément à l'article R 213-8 du Code de l'Urbanisme, de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RENONCE** à son droit de préemption

II -2 APPROBATION DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Deneuve présente l'historique de la procédure ainsi que les phases à réaliser avant l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme qui pourrait intervenir en décembre 2010 ou en début d'année 2011. (cf. support joint au présent CR).

M.DENEUVE expose le projet de PLU qui se base sur les objectifs supra-communaux, la démographie et l'offre résidentielle. Le PLU se structure lui-même selon :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- les orientations d'aménagement
- le zonage du territoire (document graphique)
- le règlement littéral
- des annexes comprenant les servitudes d'utilité publiques, les différents périmètres où s'appliquent diverses réglementations (Monuments historiques, droit de préemption...) ainsi que les plans des différents réseaux.

Monsieur Legros reprend le rapport de présentation et relève des imprécisions et des erreurs :

- passerelle et non sous-terrain pour la gare,
- des voies départementales qui ne le sont plus,
- fermeture du leclerc express, alors qu'il n'en est rien,
- le développement de la cooperl sur un site à Iffendic qui n'est plus d'actualité.

Madame le Maire rappelle que le diagnostic a été réalisé à un instant donné par le cabinet mandaté à cet effet.

Monsieur Deneuve précise que seuls le zonage et le règlement seront présentés à l'enquête publique. Il indique que ce document de présentation n'a pas été réécrit et qu'il s'agit d'une étude réalisée avant même que les données INSEE ne soient actualisées. Ce diagnostic a permis de réaliser le PADD.

Madame le Maire prend acte de ces remarques et indique qu'elles seront prises en compte.

Elle souhaite également réaffirmer qu'il s'agit de statuer ici comme à chaque séance d'ailleurs sur l'intérêt général de la Ville et non sur des intérêts privés.

Concernant les orientations d'aménagement, Madame Rouaux demande si la zone « 2AU » au-dessus de Coulon devenait constructible, n'y aurait-il pas un problème de compatibilité par rapport à l'eau potable ainsi que l'assainissement.

Monsieur Deneuve précise qu'il s'agit de réserves foncières donc il n'y a pas d'incidence pour l'instant, les réseaux étant distribués à proximité.

Madame Rouaux demande des précisions sur la zone A située près du bois de la roche, laquelle pourrait être classée en zone AP.

Monsieur Deneuve indique qu'une négociation doit être menée avec la chambre d'agriculture sur ce sujet.

S'agissant de l'accessibilité des lieux publics, Monsieur Deneuve apporte les précisions suivantes : un diagnostic de l'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) ainsi que des espaces publics va être réalisé par la Communauté de Communes du pays de Montfort qui porte ce projet. A l'issue du diagnostic, des propositions chiffrées seront proposées aux municipalités pour mettre en conformité, dans la mesure du respect des pentes naturelles et de la configuration

des lieux les espaces publics et établissements recevant du public. La principale difficulté concerne le centre ville compte tenu de son ancienneté.

Monsieur Deneuve propose de joindre au compte-rendu copie du courrier de la direction départementale des territoires et de la mer.

Monsieur Legros questionne sur le zonage assainissement afin de savoir si celui-ci va être réactualisé.

Monsieur Deneuve indique qu'il a été établi en 2000 et le POS en 2001, avec le nouveau règlement, les zones deviendront automatiquement constructibles.

Concernant l'alimentation en eau potable, il est préconisé par l'Etat de protéger la prise de captage d'eau par la mise en place d'un périmètre de protection.

Madame le Maire indique parallèlement que les services de l'Etat ont adressé un courrier de réponse à nos sollicitations pour concilier l'ensemble des contraintes liées à ce sujet.

En conclusion, Madame le maire souhaite rappeler le principe décidé de la densification et non de l'étalement urbain.

Les membres de l'opposition sollicitent à 22 H 15 une suspension de séance de 10 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants

VOTANTS : 28

ABSTENTIONS : 5 (Mme FAUCHOUX, M. JEUDY - M. LEGROS - Mme LE GUELLEC - Mme ROUAUX)

POUR : 23

- **TIRE** le bilan de la concertation
- **ARRETE** le projet de révision du PLU de la Ville de Montfort-Sur-Meu

II-3 - MODIFICATION DE PROGRAMMATION DES APPARTEMENTS SUR LE PROJET DES HAUTS DE MONTFORT

Monsieur Deneuve procède à la présentation du projet. La Société Pierre Promotion a bénéficié le 7 Décembre 2007 d'un permis de construire autorisant la construction d'un immeuble de 41 logements à l'angle des boulevards Villebois Mareuil et Duchesse Anne (30 accessions et 12 logements locatifs social). Le permis de construire a ensuite été cédé à Aiguillon Construction.

Il explique, vu les conditions du marché immobilier actuel et les attentes des personnes désireuses de s'installer à Montfort-Sur-Meu, qu'« Aiguillon Construction » sollicite la modification de la programmation du projet des Hauts de Montfort comme suit :

- Bâtiment A : 10 logements en accession et/ou PSLA (Prêt Social Location-Accession) ;
- Bâtiment B : 20 logements dont 14 locatifs PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 6 locatifs PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) au lieu de 20 accessions ;
- Bâtiment C : 12 locatifs PLS (Prêt Locatif Social) (inchangé) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de programmation du projet Les Hauts de Montfort.

III - COMMERCE ET ARTISANAT

III-1 - CREATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur Guinoiseau présente la démarche engagée par la municipalité en vue de la création d'un second marché hebdomadaire. Ce nouveau marché pourrait être mis en place à compter du samedi 4 septembre 2010. L'objectif de ce nouveau marché est notamment de favoriser le développement de filières courtes et l'offre de produits biologiques. Les filières courtes se caractérisent par un nombre d'intermédiaires réduits

dans le circuit de vente entre les producteurs et les consommateurs. Ainsi, ce nouveau marché représenterait un débouché supplémentaire pour les producteurs locaux.

Il réaffirme qu'il ne s'agit aucunement de supprimer celui du vendredi matin mais au contraire de proposer une offre complémentaire à un autre moment de la semaine sur le même site.

Il indique qu'une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des commerçants ambulants présents le vendredi ; ces derniers ont pour la majorité répondu qu'ils ne souhaitaient pas la création d'un second marché le samedi matin.

Il précise que le comité consultatif a également émis un avis négatif sur cette proposition.

S'agissant du marché du vendredi matin, Madame le Maire soulève le problème de l'agencement des chalandes sur le marché actuel et indique qu'une réflexion est également en cours pour mieux organiser l'espace et permettre un meilleur cheminement.

Monsieur Guinoiseau précise qu'un projet de règlement intérieur sera prochainement présenté au comité consultatif « commerce, artisanat, foires et marché ».

Madame Valbert souhaite faire part de l'inquiétude des chalandes du vendredi et évoque également le problème des installations tardives le matin et des départs trop prématurés réduisant ainsi la durée du marché.

Madame le Maire expose que le vendredi matin s'adresse notamment au public qui ne travaille pas et précise qu'il s'agit de répondre à une demande des habitants d'avoir un autre moment dédié dans la semaine. Par conséquent, elle affirme concernant la création d'un second marché qu'il s'agit d'un essai et que les enseignements seront tirés après une phase d'expérimentation.

Monsieur Jeudy souhaite intervenir sur la fréquentation du marché le vendredi qui s'avère déjà difficile depuis le début de l'année même s'il y a une amélioration les dernières semaines.

Madame le maire estime qu'il s'agit de la saisonnalité.

Madame Le Guellec considère pour sa part qu'il faut inscrire la Commune sur un territoire plus large et craint de mettre en péril les marchés des villes avoisinantes.

Madame le Maire précise que la vocation du samedi matin sera différente puisqu'il s'agira d'une réponse de proximité avec un plus petit marché.

Madame Rouaux interroge sur la position du pays de Brocéliande (financement ODESCA) et indique qu'elle a questionné son président qui n'a jamais vu le dossier. Elle précise que la présidente du pays touristique a présenté en séance ce projet qui a fait l'objet d'une réaction unanime contre cette création. Madame Rouaux donne également lecture du courrier de Mr Martineau, représentant le groupement des commerçants non sédentaires indiquant son opposition à cette création.

Madame le maire répond que le comité technique régional de l'A.R.I.A.R.C.A, lors de sa réunion du 30 mars 2010 a attribué une subvention de 7 970,00 €.

Madame Rouaux soulève également le problème du stationnement ainsi que l'intervention des agents du service technique de la Ville le samedi matin.

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 28

CONTRE : 5 (MMES FAUCHOUX – LE GUELLEC – ROUAUX – MM JEUDY – LEGROS)

SUFFRAGES EXPRIMES : 28

ABSTENTIONS : 5 (MMES VALBERT – CREPIN – M. GAUDRÉ – Mme LE PALMEC a donné procuration à Mme VALBERT – Mme NAGEOTTE à Mme CREPIN)

POUR : 18

- **DECIDE** de la création du nouveau marché hebdomadaire du samedi matin.

IV – FINANCES

IV - 1 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le vote de cette délibération est reporté au Conseil Municipal du 28 juin 2010.

IV-2 – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D’ELECTRICITÉ

Madame Gandin présente le rapport.

Le budget de la commune a validé le principe d’un programme « éclairage public » pour l’année 2010.

Afin d’obtenir un subventionnement sur l’opération, il est proposé au conseil municipal de déléguer la maîtrise d’ouvrage au Syndicat Départemental d’Electricité.

Le projet comprend en ce qui concerne les mats et lanternes d’éclairage les éléments suivants :

- rénovation éclairage la Chapellenie : Fourniture et pose de 13 candélabres neufs, équipés de lampes 70 W.

- rénovation éclairage rue de Gergovie : Fourniture et pose de 20 lanternes neuves, mats aluminium brossé conservés.

- hameau Saint Nicolas : Fourniture et pose de 5 candélabres neufs, équipés de lampes 70 W.

- Secteur Bromedou : Fourniture et pose de 3 candélabres neufs, équipés de lampes 70 W.

- Rénovation du réseau d’éclairage public rue du 11 juin 1944 : remplacement de 4 lanternes

- Réfection de 10 armoires de commande d’éclairage

Le coût total des travaux est estimé à environ 56 762,00 € TTC.

Le taux de subvention attendu est de 25 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de délégation de Maitrise d’ouvrage.

V – DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

Madame le Maire présente les décisions qu’elle a prises conformément à la délibération n° 2010-160 du 7 septembre 2009 :

N° ACTE	DATE	OBJET	MONTANT
2010-10	28/04/2010	Création d’une maison de l’Enfance/attribution du marché de programmation architecturale et technique Titulaire : CERUR (RENNES)	16 385,20 € TTC

2010-13	07/05/2010	Attribution du marché impression de supports de communication Titulaire : lot n°1 CLOITRE IMPRIMEUR (RENNES) lot n°2 CLOITRE IMPRIMEUR (RENNES)	8 039,10 € TTC 2 846,48 € TTC
2010-14	07/05/2010	Attribution du marché – réfection de la charpente de l'avant-scène travaux de peinture Titulaire : J. THEZE (MONTFORT-SUR-MEU)	11 899,39 € TTC
2010-15	07/05/2010	Attribution du marché – acquisition d'une cellule de refroidissement Titulaire : LABEL TABLE (VEZIN LE COQUET)	6 757,40 € TTC
2010-17	20/05/2010	Attribution du marché – feux d'artifices musicaux 2010 Titulaire : OUEST PYRO	8 000,00 € TTC
2010-18	21/05/2010	Attribution du marché – acquisition et installation du matériel informatique Titulaire : SOMAINNIL (VERN SUR SEICHE)	12 055,32 € TTC

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prises conformément à la délibération n° 2008-49 du 31 mars 2008 :

RENONCIATIONS A PREEMPTION				
N° Décision	Date	Propriétaires/Adresse	Type propriété	Montants
2010-11	3/05/2010	LORAND/ALLAIR 3, résidence la Montagne	Maison d'habitation	130 000 € + frais
2010-12	6/05/2010	Famille ORAIN 4, rue Duguay Trouin	Maison d'habitation	120 000 € + frais
2010-16	17/05/2010	ROCHEFORT 1, boulevard Balzac	Maison d'habitation	180 000 € + frais

VI – QUESTIONS DIVERSES

VII – INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Deneuve informe que les travaux vont démarrer pour la salle du Conseil Municipal très prochainement (12 000 €).

- Madame le Maire indique que les élus sont invités à Pobjedziska du 25 au 27 juin 2010. Malheureusement la Pologne n'a pas obtenu les financements européens. Elle précise qu'il n'y a pas encore de programme encore transmis, mais elle demande à ceux qui souhaitent s'inscrire de le faire dans la semaine. Elle explique les conditions de prise en charge du coût de ce voyage qui sont intégrés dans la catégorie des frais de déplacements ordinaires prévus par l'article R 2123-22-2. Ceux-ci seront donc remboursés au vu d'un état de frais réels établi. Elle précise que ces dispositions s'appliqueront également aux frais de transport des élus lors de leur voyage à Marktheidenfeld.

Madame Rouaux se demande quelle position prendre pour les personnes qui ont un rôle d'interprète. Madame le Maire propose de faire un point avec le Comité de Jumelage.

- Monsieur Gaudré informe que le 15 juin 2010 est organisé une soirée-débat du Comice Agricole dont le thème est le suivant : alimentation et santé/quelle contribution de l'agriculture locale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23H30